

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2014

Le 3 mars 2014 à 20 heures 00 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, sur convocation remise le 27 février 2014.

Étaient présents : BALSALOBRE Véronique, CHARET Monique, JACQUES Patrick, PHILIPPE Jocelyne, PIERRE Alain, PIESSSE Hervé, ROUSSEAU Jacques

Étaient absentes excusées : BRIANCHON Hélène, MARTIN Catherine,

Était absent non excusé : DOURDOU Denis,

Secrétaire de séance : PIESSSE Hervé

Ont voté pour : SEPT (7)

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014

Monsieur le Maire passe la parole aux élus quant au procès verbal du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 27 janvier 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2014.

2. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE FREDERIC DESCOIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de renouveler, dans le cadre du dispositif des **contrats d'accompagnement dans l'emploi** (C.A.E / C.U.I.), le contrat de Frédéric DESCOIN, Agent technique, pour une durée déterminée de 12 mois, du **1^{er} mars 2014 au 28 février 2015**, à raison de 26 heures par semaine.

Il explique que pour ce contrat aidé, il est souhaitable de conserver Frédéric DESCOIN, qui travaille déjà comme agent d'entretien au sein de la Commune à la satisfaction de tous, car ce type de contrat tient compte de la situation de handicap de la personne et que l'aide de l'état, qui est actuellement de 80 % du salaire chargé, pourrait être portée à 95 %. La charge nette mensuelle pour la commune, qui s'élevait à environ 200 euros, s'en trouverait d'autant réduite.

Monsieur le Maire expose qu'il a pris contact avec Madame Isabelle VIOT BICHON, Directrice Déléguée du Travail à la DIRECCTE UT 77, afin d'obtenir une dérogation permettant de bénéficier de l'aide au taux de 95 %, et qu'une réponse est attendue pour le 7 mars 2014.

Ainsi, la commune poursuivrait sa contribution à l'insertion professionnelle d'un jeune en grande difficulté. Par ailleurs il appartient à la commune de cotiser à l'assurance accident du travail et assurance chômage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la proposition du Maire de renouveler le contrat de travail de Frédéric DESCOIN pour une durée de 12 mois, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

DONNE POUVOIR au Maire afin de procéder aux formalités nécessaires à la réalisation de cette décision, ainsi que pour négocier avec la DIRECTTE le taux de l'aide de l'état et mettre en place la convention ad hoc.

3. CONTRAT RURAL – AVENANT N° 3 - LOT N°5 - ENTREPRISE DESCANTES

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement et de mise aux normes de la Mairie et de la salle communale ainsi que l'aménagement d'un rangement communal, d'un local associatif et traitement des abords de la Mairie.

Il précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir un avenant au marché de l'entreprise DESCANTES :

LOT 05 ELECTRICITE

Pour mémoire avenant n°1 : 1 235,72 € HT

Pour mémoire avenant n°2 : 525,27 € HT

Montant HT de l'avenant n°3 : 590,76 € HT

Soit 14,79 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché LOT 05 : 18 252,65 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de l'avenant cité ci-dessus.

4. TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA BAVETTE

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Sur proposition de Monsieur Le Maire et **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, les membres du **Conseil Municipal** :

APPROUVE le programme de travaux (Solution n°1) et les modalités financières ;

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rue de la bavette ;

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le réseau d'éclairage public de la rue de la bavette

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à **2 851€ HT**.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2014

AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux.

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé et à présenter les dossiers de demande de subventions.

4. M. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL

- Concernant la subvention demandée par la Fondation Hospitalière Sainte Marie, le Conseil Municipal demande au Maire de surseoir à statuer sur cette demande et de la représenter dans le cadre du budget 2014 de la Commune.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le recrutement de la remplaçante de Gwénaëlle BIGOT au poste de Secrétaire de mairie est en cours. Plusieurs candidates ont déjà été rencontrées et la décision sera prise le 7 mars 2014. Le critère de disponibilité sera bien sûr prédominant.
- Concernant le prix de l'eau, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a entrepris à nouveau des négociations avec DEXIA, mais surtout avec le SFIL (Société de Financement Local), structure récemment mise en place à grands frais par l'état, avec le concours obligé des contribuables français, afin de reprendre la gestion des dossiers financiers en cours, suite à la déconfiture de DEXIA. Les discussions sont en cours dans l'objectif de regrouper la totalité des en-cours en un seul emprunt rééchelonné sur 20 ans, ce qui diminuerait fortement la charge annuelle de remboursement.
- Un concert sera organisé le dimanche 23 mars 2014 à 16 heures en l'Eglise Saint-Martin, afin de marquer le lancement de la souscription populaire en faveur de la restauration de l'église.
- Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à ce jour, aucune candidature ne s'est déclarée pour prendre la succession du Conseil actuel. Il juge cette situation extrêmement préoccupante et regrette que ses détracteurs qui ont manié durant 6 ans la critique et l'invective ne saisissent pas l'occasion qui leur est offerte de se mettre, enfin, au service de l'intérêt collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le secrétaire
Hervé PIESSE

Le Maire
Jacques ROUSSEAU